

De l'élaboration sur papier à l'application en forêt

Un projet de six ans destiné à promouvoir l'aménagement forestier durable en Afrique en appliquant des critères et indicateurs a entrepris les premières importantes démarches d'application sur le terrain

par
Richard Eba'a Atyi¹
et
Steven Johnson²

¹Coordonnateur régional

Projet PD OIBT 124/01 Rev.2 (M)
richard_ebaa@yahoo.fr

²Secrétariat de l'OIBT

Yokohama, Japon

DANS LES PAYS AFRICAINS qui possèdent encore d'importantes ressources forestières, comme ceux du bassin du Congo, la récolte du bois est une des principales activités économiques. Mais dans ces pays, les forêts sont souvent menacées par des facteurs en marge du secteur de la foresterie, par exemple le déboisement et l'empiétement et, dans les domaines forestiers permanents, les mauvaises pratiques de gestion forestière.

Etablir la base de l'aménagement forestier durable (AFD) en Afrique est un processus long et difficile. Au cours des dix dernières années, d'énormes efforts ont été consacrés aux niveaux national, régional et international et l'on voit maintenant se dessiner l'ébauche d'un régime d'AFD.

Un des points de départ a été l'élaboration d'un ensemble de principes, critères et indicateurs (PCI) applicables à l'AFD. Les PCI sont conçus en vue de mieux faire comprendre l'AFD dans des conditions locales particulières et de fournir des normes de performance et des outils permettant de surveiller, contrôler et faire respecter les règlements existants. L'OIBT a publié son premier jeu de critères et indicateurs (C&I) de l'aménagement des forêts tropicales naturelles en 1992 et, depuis, il a été reconnu dans le monde entier que les C&I étaient des outils propres à faciliter l'AFD. L'OIBT a deux fois mis à jour ses C&I (en 1998 et 2004) pour tenir compte des progrès accomplis dans les pays tropicaux en matière d'AFD et des expériences que de nombreux pays ont eues lorsqu'ils ont mis en oeuvre les C&I.

Complémentarité de l'OAB et de l'OIBT

Les 15 pays membres de l'Organisation africaine du bois (OAB) renferment presque toute la forêt tropicale naturelle de l'Afrique, et la plupart des plus grands membres de l'OAB sont également membres de l'OIBT. Dans les années 90, l'OAB a collaboré avec plusieurs institutions à l'élaboration d'un corps de PCI adapté aux conditions de cette région. Ainsi, au début de la décennie en cours, les pays membres de l'OAB et les membres africains de l'OIBT se sont trouvés face à deux jeux de C&I; il était donc rationnel de s'inspirer de ces ensembles pour mettre au point un seul texte harmonisé de C&I applicables aux forêts tropicales africaines, ce qui a donné naissance aux *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (PCI OAB/OIBT), publiés en 2003 et largement diffusés.

Projet régional conjoint

La collaboration entre l'OAB et l'OIBT dans ce domaine a été encore davantage renforcée par



Avant: stagiaires inspectant un site non exploité au cours d'un exercice d'audit dans la concession Vallée Verte au Cameroun. Photo: R. Eba'a

la formulation d'un projet régional (OIBT PD 124/01 REV.2 (M)). Ce projet, qui a démarré en août 2003, vise à promouvoir la gestion durable des forêts africaines par l'application et la mise en oeuvre des PCI OAB/OIBT avec l'appui et la participation de tous les groupes de parties prenantes. Les deux objectifs spécifiques du projet sont:

- de mettre en place les éléments principaux des capacités jugées adéquates pour mettre en oeuvre les PCI OAB/OIBT au niveau national dans les pays membres africains de l'OIBT. Il s'agit ici des PCI applicables au niveau national, de mécanismes consultatifs efficaces, de prise de conscience, des connaissances et compétences des décideurs et des parties prenantes en matière d'AFD, et de dispositions de suivi et d'audit; et
- de mettre en place les éléments principaux des capacités jugées adéquates pour établir une coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'OAB en vue d'apporter aux différents pays membres le soutien nécessaire pour mettre en oeuvre les PCI OAB/OIBT. Il s'agit ici d'instruments communs permettant de développer et mettre en oeuvre les

Qu'entend-on par C&I?

Les C&I sont des outils qui aident à déterminer les tendances dans le secteur forestier et les effets des interventions de gestion forestière au fil du temps, ainsi qu'à faciliter la prise de décision dans des processus nationaux de politique forestière. Le but final de ces outils est de promouvoir des méthodes de gestion forestière améliorées et à favoriser le développement d'un domaine forestier plus sain et plus productif (FAO 2000).

PCI et vérificateurs de l'AFD au niveau national et à celui de l'unité forestière de gestion (UFG), de mécanismes efficaces de consultation et de diffusion pour partager les connaissances et coordonner les efforts, et d'un groupe d'instructeurs formés dans la région.

Le projet a été conçu dans le dessein de recourir à l'OAB et de renforcer en tant qu'institution régionale capable de fournir des mécanismes pour le partage d'expériences et de faciliter le développement d'approches harmonisées/coordonnées pour la mise en oeuvre des PCI OAB/OIBT. Dix résultats sont attendus, dont cinq devraient être réalisés au niveau national dans les pays participants et les cinq autres au niveau régional. Les pays participant au projet sont au nombre de dix: Cameroun, République centrafricaine (RCA), Côte d'Ivoire, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Gabon, Ghana, Libéria, Nigéria et Togo. Les résultats escomptés ont été adaptés à chaque pays selon les progrès réalisés en matière d'AFD dans ces pays avant le démarrage du projet.

Le projet a été planifié sur une période totale de six ans et divisé en Phase I (trois ans), Phase II (un an) et Phase III (deux ans). La phase I a elle-même été subdivisée en deux stades de 18 mois chacun. Le premier stade de la Phase I est achevé à la mi-2005.

Résultats préliminaires

Dans différents pays participants

Mise en place d'un mécanisme ouvert de type forum/consultatif, participatif et représentatif sur l'AFD dans des pays participants en vue de suivre les progrès réalisés en matière d'AFD et de procéder à des consultations sur les aspects relatifs aux orientations: le projet a aidé à mettre en place en RCA, en RDC et au Togo les forums nationaux pour des consultations sur des questions liées à l'AFD. Dans chacun de ces pays le forum a tenu sa première réunion lors de laquelle les participants ont défini son mandat. Dans quatre autres pays (Cameroun, Gabon, Ghana, République du Congo), ces forums existaient déjà avant le début du projet, mais le projet a néanmoins contribué à leur fonctionnement, notamment en permettant la participation d'un plus grand nombre de représentants ne faisant pas partie des administrations forestières.

Dans le cadre d'un processus de participation générale, élaboration de PCI nationaux fondés sur les PCI OAB/OIBT au niveau national et à celui de l'UFG, et d'autres initiatives pertinentes liées aux forêts: avant le début du projet, trois pays participants (Cameroun, Ghana et Gabon) élaboraient déjà leurs propres jeux de PCI nationaux avec le soutien de plusieurs organismes et donateurs, à savoir l'Union européenne, le Fonds mondial pour l'environnement, le Centre pour la recherche forestière internationale et l'OIBT. Chacun de ces pays avait également créé un groupe de travail national (GTN) sur l'AFD et la certification, mais aucun n'avait achevé la mise au point de son propre corps de PCI. Le projet a permis à chacun des trois pays d'achever ses PCI dans le cadre des PCI OAB/OIBT régionaux. Dans deux autres pays (République du Congo et Côte d'Ivoire), le projet a contribué à l'élaboration de PCI nationaux par les GTN nouvellement créés, lesquels comprenaient des représentants de tous les groupes d'acteurs intéressés dans la gestion forestière (environ 20 membres dans chaque pays). Ces deux pays ont mis au point des projets préliminaires de PCI nationaux à tester sur le terrain.

Amélioration de l'information grâce à l'établissement de rapports périodiques nationaux sur les progrès réalisés pour atteindre le but de l'AFD dans chacun des pays participants: pendant le premier stade du projet, trois pays (Cameroun, Gabon et Ghana) ont établi leurs premiers rapports périodiques nationaux sur la base du Principe 1 des PCI OAB/OIBT et conformément au modèle de rapport des C&I de l'OIBT de niveau national. Les projets définitifs des rapports seront largement diffusés avant la fin 2005.

Au niveau régional

Présentation officielle du projet de PCI OAB/OIBT harmonisés à la Conférence ministérielle de l'OAB: en octobre 2002 (au cours de la Conférence ministérielle de l'OAB tenue à Kinshasa (RCA), les PCI OAB/OIBT ont été présentés aux ministres



Après: stagiaires mesurant le diamètre d'un arbre dans un site de coupes au cours d'un exercice d'audit dans la concession Vallée Verte au Cameroun. Photo: R. Eba'a

chargés de la foresterie dans les pays membres, lesquels ont officiellement approuvé le document et ont engagé leurs pays respectifs à l'appliquer.

Établissement d'un forum consultatif de niveau régional pour la promotion de l'AFD: un des obstacles les plus importants aux progrès vers l'AFD en Afrique est le faible degré de coopération et d'échange d'expériences entre les pays sur les questions auxquelles le secteur forestier est confronté. Le projet aide à traiter ce problème en soutenant la mise en place d'un forum consultatif régional pour l'échange d'expériences sur des questions stratégiques concernant l'AFD. Le projet a organisé un atelier régional à Brazzaville (République du Congo) avec la participation d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'institutions/projets régionaux pour le développement et de la société civile. Les participants ont proposé des mesures destinées à garantir au niveau régional la poursuite du processus consultatif entre gestionnaires de forêts.

Mise au point et à l'essai d'un cadre d'audit pour les forêts africaines, y compris directives et listes de contrôle des PCI OAB/OIBT: un manuel d'audit des PCI OAB/OIBT a été mis au point pendant l'étape 1 de la phase I. Ce manuel permet de mieux comprendre les prescriptions des PCI, guide leur application dans la pratique et fournit des outils pour vérifier que le mode de gestion des forêts s'y conforme. Le manuel d'audit servira dans toutes les activités de projet liées au renforcement des capacités.

Participation des parties prenantes et premiers impacts du projet

Pendant les 18 premiers mois de son exécution, le projet a beaucoup suscité l'intérêt des parties prenantes dans la région africaine. Cet intérêt est démontré



Certifiable? trainage d'une grume dans la concession Vallée Verte au Cameroun.
Photo: R. Eba'a

non seulement par la participation des représentants des parties prenantes à divers ateliers et réunions organisés dans le cadre du projet aux niveaux régional et nationaux, mais également par les premières mesures prises pour appliquer les PCI OAB/OIBT sur le terrain. Tous les bénéficiaires ciblés, y compris gestionnaires de concessions forestières, administrateurs de foresterie des gouvernements, communautés forestières, ONG locales, institutions/projets de développement et organisations régionales, ont activement participé à des activités du projet et certains ont pris des initiatives pour appliquer ou faciliter l'application des PCI OAB/OIBT.

Au Gabon, par exemple, l'initiative nationale sur la certification des forêts, le Système de certification panafricain PAFC-Gabon, a basé ses normes techniques sur les PCI OAB/OIBT adaptés aux caractéristiques particulières de la gestion des forêts au Gabon; le PAFC-Gabon est maintenant approuvé par le Programme européen des forêts certifiées (PEFC). Dans les pays d'Afrique centrale (Gabon, Cameroun, RCA, Congo et RDC), le programme régional pour l'Afrique du Centre du WWF (WWF-CARPO) s'est fondé sur les PCI OAB/OIBT pour évaluer les progrès de ses partenaires de l'industrie forestière vers l'AFD. De plus, le WWF-CARPO a formé un partenariat avec l'OAB en vue de promouvoir les PCI OAB/OIBT, et a contribué au financement de certaines activités de projet au Congo, en RCA et en RDC. Au Gabon également, l'Agence française pour le développement (AFD) s'inspire des PCI OAB/OIBT pour évaluer les progrès réalisés en matière d'AFD par les concessionnaires forestiers auxquels son aide financière a été accordée. Enfin, l'UICN—Union mondiale pour la nature, en collaboration avec l'industrie forestière et d'autres ONG, a mis au point une initiative en partie fondée sur les PCI OAB/OIBT pour effectuer la surveillance indépendante des concessions forestières en Afrique centrale.

Leçons tirées du stade 1

La mise en oeuvre du premier stade de cet ambitieux projet a été très réussie mais il est certain que des améliorations peuvent être apportées pour faire en sorte que les stades suivants aient encore plus d'effet. Par exemple:

- en Afrique, les PCI OAB/OIBT ont été harmonisés avec les C&I de l'OIBT et les deux ensembles sont donc compatibles. Depuis l'élaboration des PCI OAB/OIBT, toutefois, les C&I de l'OIBT ont été mis à jour (voir page 11), et certaines agences se demandent si, dès lors qu'ils ont été révisés, ces derniers devraient à présent être adoptés en Afrique. Pour éviter toute confusion, l'OIBT devrait continuer à encourager ses pays membres d'Afrique à utiliser les PCI OAB/OIBT, et les autres donateurs devraient soutenir cette démarche. En attendant, le projet prendra les mesures nécessaires pour mettre à jour les PCI OAB/OIBT afin de garantir qu'ils tiennent compte des améliorations apportées par la révision des C&I de l'OIBT;
- le projet devrait chercher à participer à toutes les initiatives régionales en cours liées à l'AFD et à la conservation de la biodiversité. Ce serait d'une importance particulière pour les pays du bassin du Congo qui attirent considérablement l'intérêt de la communauté internationale et où les dirigeants ont fait preuve d'être particulièrement engagés à l'égard de l'AFD et de la conservation de la biodiversité. Le projet peut fournir un outil pour la communication et l'évaluation;
- tous les pays participants devraient créer des GTN et adapter les PCI régionaux à leur propre environnement national de gestion forestière. Les GTN existants et/ou soutenus par le projet semblent constituer un des meilleurs moyens de promouvoir l'application des PCI sur le terrain; et
- la communication entre le siège de l'OAB à Libreville (Gabon) et les pays participants est essentielle. Il importe donc que le projet améliore ses techniques de communication.

Futures activités

Pendant les 18 mois à venir, le projet sera axé sur le renforcement des capacités grâce à la formation de spécialistes à l'audit de la gestion des forêts; la première étape sera de former au moins 60 instructeurs qui seront plus tard assignés à des activités de formation dans chacun des pays participants. Entre autres, le projet élaborera également un ensemble régional de PCI pour des plantations forestières, avant de passer aux phases II et III, dans lesquelles la formation à l'AFD sera entreprise sur une échelle jamais encore tentée en Afrique centrale et occidentale.

Références

FAO 2000. *Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable*. Rapport de la consultation experte de la FAO organisée en collaboration avec le PNUE, l'OIBT, le CIFOR et l'IUFRO. FAO, Rome, Italie.

OAB/OIBT 2003. *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*. Série OIBT: Politique forestière N°14. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport sur les C&I inclus*. Série OIBT: Politique forestière N°15. OIBT, Yokohama, Japon.

Des exemplaires des PCI OAB/OIBT peuvent être obtenus en s'adressant à l'OAB par l'intermédiaire du premier des auteurs de cet article.